



UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELLES DE SANTÉ ORTHOPHONISTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES



ÉDITO

Bulletin URPS
2^e semestre 2022



Bruno SARRODET
Président depuis juin 2020

Cette rentrée pour les orthophonistes de la région est d'ores et déjà marquée par plusieurs points. Tout d'abord, c'est l'ouverture de la **Liste d'attente commune régionale**, depuis juin chacun peut s'inscrire (<https://fr.inzee.care/inscription/profession>) et il y avait déjà plus de 20% des orthophonistes inscrits début août. Désormais c'est ouvert aux patients qui veulent déposer une demande de soins orthophoniques (« inzee.care »). Ce service, réfléchi par l'ensemble de la profession, est offert par l'URPS aux orthophonistes et aux patients, pour fluidifier l'accès aux soins. Ce dernier semestre 2022, c'est aussi l'arrivée en octobre des **premières mesures tarifaires de l'avenant 19** de la Convention nationale signé par la FNO en février dernier, et la création du **Bilan de prévention et d'accompagnement parental** ; en attendant la 2^{ème} vague des mesures de cet avenant (été 2023), cela permettra aux orthophonistes de compenser un peu la hausse de toutes les charges en contexte de forte inflation. Et de manière plus générale, cette rentrée devrait être celle du retour à la normale pour la **formation** et la **prévention**. L'URPS orthophonistes va reprendre les réunions d'information dans les différents départements (entre orthophonistes mais aussi en interpro), et continuera de soutenir les projets organisés par les associations de prévention. Bon courage à toutes et tous, à bientôt près de votre cabinet !

SOMMAIRE

- Édito - P1
- Liste d'attente entre orthophonistes - P2
- Le Prix du Mémoire 2022 - P3
- Notre présence au congrès d'Arles en Juin - P3
- SOHDEV à Valence - P4
- L'URPS et la Prévention - P4

Liste d'attente entre orthophonistes avec l'opérateur InzeeCare

Depuis le mois d'août, les URPS proposent une liste d'attente commune à toutes les orthophonistes de France.

Qu'est-ce que c'est ?

Une liste d'attente commune entre les orthophonistes libéraux financée par l'URPS de votre région. Un dispositif sécurisé et conforme au protocole « hébergeur données de santé ».

À quoi cela va-t-il servir ?

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de la FNO visant à soulager les orthophonistes libéraux dans les demandes directes de soins en orthophonie. Venir en soutien aux orthophonistes déjà débordés de travail et de contraintes administratives. En clair, pour les orthophonistes qui le souhaitent, la possibilité de ne plus répondre au téléphone en dirigeant les personnes qui cherchent une orthophoniste vers la liste d'attente commune. Cette liste d'attente sera partagée entre tous les praticiens qui sont inscrits au dispositif, avec un système de relance régulier automatique et permettra un gain de temps en évitant par exemple d'appeler inutilement plusieurs patients déjà pris par d'autres confrères/consœurs. Cela évitera également aux patients les multiples appels aux différents cabinets de son territoire.

Les échanges entre la personne en recherche de soin et moi se feront forcément via une application/ un site internet ?

Oui au départ, puis l'orthophoniste obtiendra le numéro du patient à rappeler. Après appel, l'orthophoniste peut décliner la demande et ne pas déclencher de rendez-vous.

Comment s'y inscrit-on ?

- Votre URPS a financé l'inscription de tous les orthophonistes libéraux exerçant en AuRA, c'est pourquoi vous n'avez rien à régler.
- Chaque orthophoniste déclenche son inscription en confirmant son choix grâce à l'envoi de ses documents sur www.inzee.care | Choisir mon type de compte : une feuille de soin barrée ou une copie de la CPS, ainsi qu'un justificatif d'identité.
- C'est votre URPS qui finalise alors votre inscription.



SCANNEZ-MOI !

Et l'inscription pour le patient ?

Plusieurs cas de figure :

Depuis le site www.inzee.care ou depuis une recherche google ou un lien ou QRcode sur un site partenaire :



- Le patient s'inscrit de lui-même sur cette liste d'attente (dont il aura eu connaissance via le répondeur téléphonique d'une orthophoniste par exemple).
- L'orthophoniste ou un aidant peuvent inscrire le patient avec son accord.
- Le patient doit déjà avoir son ordonnance.

Combien ça coûte ?

Votre URPS prend en charge l'abonnement pour les orthophonistes de la région, cela ne vous coûte rien. Gratuit aussi pour le patient bien sûr.

Faut-il être adhérent à la FNO pour en bénéficier ?

Non, c'est un dispositif proposé à tous les orthophonistes, adhérents ou non à un syndicat.

Suis-je obligé de m'inscrire sur ce système ?

Non, certains d'entre nous bénéficient déjà d'une liste d'attente en ligne et ne souhaitent pas en changer ou préfèrent gérer eux même leur liste d'attente.

Tous les orthophonistes de la région seront inscrits d'office mais pourront décider de valider ou non leur inscription.

Le but de cette liste d'attente commune est de soulager gratuitement (le système est financé par l'URPS de votre région) les orthophonistes qui le souhaitent parmi les 2865 orthophonistes de notre Région en amenant de la transparence sur les demandes (cela évite d'avoir une personne qui s'inscrit 20 fois sur 20 listes d'attentes différentes par exemple). Le principe est le nôtre et nous maîtrisons les données enregistrées, cela nous permettra aussi de dialoguer avec nos instances de tutelle sur le sujet de l'offre de soins qui est insuffisante.

Plus nous serons nombreux, plus le signal sera fort !

Charlotte Ollagnon et Sophie Lefebvre



Le « Prix du mémoire 2022 de l'URPS Auvergne-Rhône-Alpes »

Chaque année, les membres de la commission mémoire de l'URPS décernent un prix à l'un des mémoires d'orthophonie soutenus pour l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste. **Ce mémoire doit concerner une des thématiques suivantes, en lien avec les missions de l'URPS : la prévention, l'accès aux soins, l'éthique, la démographie, ou la coordination pluri-professionnelle.** Cette année, 18 étudiants de Lyon et de Clermont-Ferrand ont participé au concours. Une pré-sélection par la commission mémoire puis une lecture par les membres de l'URPS ont permis de délibérer et d'attribuer le prix du mémoire à **Emma Gonthier, étudiante au CFUO de Lyon.**

Son mémoire porte sur la presbycousie et s'intitule : **« Rôle de l'orthophonie dans la prise en soin du patient presbycousique appareillé : État des lieux des perceptions des médecins généralistes, gériatres et oto-rhino-laryngologistes et propositions de sensibilisation ».** La presbycousie, perte auditive liée à l'âge, touche la moitié des personnes âgées de plus de 70 ans (VIDAL, 2021). Elle peut engendrer, entre autres, des troubles de la communication, un isolement social et un déclin des fonctions cognitives. En conséquence, sa prise en soin constitue un enjeu de santé publique majeur.

Une plaquette et une courte vidéo informatives ont été créées et transmises aux médecins en demande afin d'informer sur le rôle de l'orthophoniste dans la prise en charge de la presbycousie.

Félicitations à Emma, qui débute son activité d'orthophoniste avec un chèque de 1000 euros qui lui sera remis par l'URPS, elle viendra nous présenter son Mémoire lors d'une soirée conviviale au plus vite.

Article rédigé par Marlène Duval

SCANNEZ-MOI !



Notre présence au congrès d'Arles

Lors du XXIX^{ème} congrès fédéral de la FNO qui s'est déroulé à Arles du 9 au 11 juin 2022, votre URPS était présente pour s'informer de l'évolution de notre profession. La FNO a élu un nouveau bureau avec Sarah DEGIOVANI comme Présidente. Le conseil d'administration fédéral de la FNO a voté le texte d'orientations pour le mandat 2022-2025. Les objectifs sont de consolider les avancées autour des deux axes suivants :

- L'orthophoniste, professionnel·le de santé expert·e
- L'orthophoniste au sein du système de santé

La FNO souhaite affirmer le rôle de l'orthophoniste dans le système de santé :

- Garantir un exercice coordonné optimal pour les orthophonistes
- Construire l'orthophonie de demain
- Former et informer les orthophonistes en valorisant l'inter-pro
- Protéger et valoriser nos pratiques professionnelles
- Encourager l'autodétermination des usagers du système de santé.

Vos élus URPS représentent tous les orthophonistes libéraux de notre grande et belle Région AURA avec la l'esprit de la FNO (puisque c'est notre seul syndicat représentatif).

Devinette : retrouvez dans la photo vos représentants URPS parmi les élus du SOR-AURA.





Soirée SOHDEV à Valence le 19 mai pour Drôme-Ardèche

Fondée en 2004 par le Docteur **Éric-Nicolas Bory** (Responsable du Service d'Odontologie du CH le Vinatier), **SOHDEV** est une association régie par la loi de 1901 spécialisée dans la santé orale des personnes aux besoins spécifiques. Son équipe d'une dizaine de professionnels spécialisés est au service du projet de l'association.

Le Dr Bory de l'association SOHDEV a donc commencé son intervention avec un peu de retard à cause des problèmes de circulation entre Lyon et Valence, mais finalement tout s'est très bien passé. Tous les participants ont trouvé le contenu très intéressant : d'abord un petit rappel anatomique de la dent, puis explication de ce qu'est une carie : comment elle peut évoluer à différents stades jusqu'à une parodontite, si mauvaise hygiène dentaire ou absence de soins. Tout ceci nous a été expliqué à l'aide de diapositives claires et adaptées, pour démontrer la nécessité d'une bonne hygiène bucco-dentaire dès le plus jeune âge et notamment pour les populations les plus fragiles (handicap, milieux défavorisés...). Le conférencier nous

a ensuite présenté divers matériels : brosses avec différents niveaux de souplesse, brossettes, fil dentaire etc... en spécifiant leur utilisation. Enfin, le Dr Bory nous a présenté **PASO, Programme Autisme et Santé Orale** : comment toucher la bouche, comment « dédramatiser » cette intrusion dans la bouche, comment préparer un autiste à une visite chez le dentiste. (Nombreux pictogrammes simples téléchargeables sur www.sohdev.org). Le site de SOHDEV est vraiment très riche et propose de très nombreux pictos et affichettes. Au total une bonne soirée d'échange et partage qui a bien plu aux professionnels qui se sont déplacés. Petit cocktail en fin de soirée et échanges entre participants qui ont souligné



le côté convivial et réconfortant de ce type d'événement qui permet, en plus, de se retrouver entre pairs et de connaître vos élus URPS.

À refaire dans d'autres villes bientôt !

Article de Dominique Racamier

L'URPS et la Prévention : les associations de prévention

Savez-vous que l'orthophoniste libéral-e du XXI^{ème} siècle, n'est plus principalement confiné-e dans son cabinet, en face à face avec ses patients ! En effet, nos horizons s'élargissent :

Nombre de nos collègues, en plus de leur activité au cabinet, ont décidé de s'investir dans des associations de prévention. Il en existe dans chaque département de la Région : l'**APPOR** sur Lyon, **Calad Prévention** dans le secteur de Villefranche sur Saône, **ODA.AS** en Drôme-Ardèche, **OP 01** dans l'Ain, **APOLI** dans la Loire, **OP63** dans le Puy-de-Dôme, **OP 74** en Haute-Savoie, **APPO** dans l'Allier, **Association de Prévention des troubles du langage oral** dans le Cantal, **AHLPIO** dans la Haute-Loire, **voir l'équipe grâce au QR Code.**



SCANNEZ-MOI !

Tout en étant rémunéré-es (fini le bénévolat !), (enfin presque, car en amont, l'investissement de temps reste parfois bien présent !), ils/elles participent à des projets variés, dont certains sont coordonnés avec entre plusieurs associations de prévention comme l'action : « À vos jeux, prêts, parlez », en lien avec des projets nationaux, régionaux ou départementaux. Sous forme d'animations d'ateliers, de conférences, de création de plaquettes informatives, ils/elles contribuent à une meilleure connaissance de

l'orthophonie auprès des médecins, à des actions de sensibilisation sur le développement du langage, avec les PMI entre autres, sur la lecture, l'accompagnement des personnes âgées avec des personnels d'EHPAD... sans parler de journées de formation pour les orthophonistes, **brochantes de matériel ou soirées conviviales** ! Leurs actions s'adressent aussi bien à des professionnels de santé, de l'éducation nationale ou à des usagers (parents, familles...)

L'URPS finance chaque année une part de ces projets, souvent de façon concrète (achat des livres pour l'action Un Bébés, un Livre, « sacs à blabla » pour les ateliers « A vos jeux prêts, parlez », flyers, prêt de salle... Par principe, l'URPS ne peut être le seul financeur de ces actions. Les associations de prévention cherchent également des subventions auprès de l'ARS, du département, des communes etc...

Bref, visitez leurs différents sites Facebook ou Instagram, riches de leurs nombreuses expériences, vous en saurez plus et qui sait, aurez peut être envie de vivre votre activité d'orthophoniste autrement !

Article de Véronique Pauchard

Les membres de l'URPS Orthophonistes AuRA mandat 2021/2026

BONTRON Pascale (74 Annecy)
DUVAL Marlène (63 Clermont Ferrand)
FORNER Florence (73 Aix-les-Bains)
FRANCOIS-DHERENT Isabelle (69 Lyon)
FRERY Edith (42 St Genest Lerpt)
GENTY Christine (69 Givors)
GINESY-PASQUIER Loïcka (15 Vic sur Cere)
GORCE Séverine (26 Montmeyran)
LEFEBVRE Sophie (69 Saint-Priest)
OLLAGNON Charlotte (43 Le Puy en Velay)

PAUCHARD Véronique (01 Montréal la Cluse)
PEROT-BONNICI M.Laure (03 Montluçon)
RACAMIER Dominique (26 Valence)
SARRODET Bruno (69 Lyon)
TESSIERES Anne-Laure (38 Bourgoin Jallieu)

Suppléantes
Stéphanie JERMER
Anne COURBIS
Marie-Christine VIGNOLLE



INSCRIPTION

Envoyer un mail à l'adresse du secrétariat pour inscription :

 contact@urps-orthophonistes-aura.fr
L'équipe de l'URPS-Orthophonistes Auvergne Rhône-Alpes vous remercie.

21 Quai Antoine Riboud
69002 LYON
Tél. : 04 27 89 57 85